

Rapport de la Présidente du jury

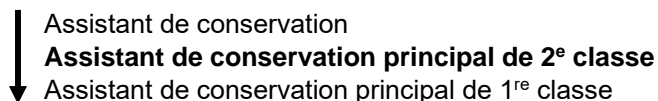
Concours d'Assistant de conservation du
patrimoine et des bibliothèques principal de
2^e classe

Session 2025

1. Le cadre réglementaire

Les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques constituent un cadre d'emplois de catégorie B au sens de l'article 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce cadre d'emplois comprend les grades suivants :



Les titulaires des grades d'assistant de conservation principal de 2^e classe et d'assistant de conservation principal de 1^{re} classe ont vocation à occuper des emplois qui correspondent à un niveau particulier d'expertise. Ils participent à la conception, au développement et à la mise en œuvre des projets culturels du service ou de l'établissement. Ils peuvent diriger des services ou des établissements lorsque la direction de ces derniers par un agent de catégorie A n'apparaît pas nécessaire. Dans les services ou établissements dirigés par des personnels de catégorie A, ils ont vocation à être adjoints au responsable du service ou de l'établissement et à participer à des activités de coordination (décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques).

Trois concours distincts d'accès au grade d'assistant de conservation principal de 2^e classe peuvent être organisés :

- **un concours externe** sur titres avec épreuves, pour au moins 50% des postes à pourvoir,
- **un concours interne** sur épreuves, pour au plus 30% des postes à pourvoir,
- **un troisième concours** sur épreuves, pour au plus 20% des postes à pourvoir.

Chacun de ces concours peut être ouvert dans l'une ou plusieurs des spécialités suivantes : « Musée », « Bibliothèque », « Archives », « Documentation ». Chaque candidat choisit au moment de son inscription au concours la spécialité dans laquelle il souhaite concourir.

2. L'organisation nationale

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes. Pour l'ensemble du territoire, le concours est organisé, à l'échelon régional ou interrégional, par neuf centres de gestion.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites. Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont identiques pour l'ensemble des centres de gestion.

La dernière session remonte à 2023, le concours ayant une périodicité d'organisation de deux ans.

3. La session 2025 en Région Auvergne Rhône-Alpes

Le calendrier

Période d'inscription	Du 10/09/2024 au 16/10/2024
Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale)	Jeudi 15 mai 2025
Résultats d'admissibilité	Lundi 7 juillet 2025
Épreuves orales d'admission	Du 22 au 24 septembre 2025
Résultats d'admission	Jeudi 25 septembre 2025

Les principaux chiffres de la session 2025

Pour cette session, le **concours est organisé** dans 3 **spécialités** pour les besoins en recrutement des collectivités de la région Auvergne Rhône-Alpes : « **Musée** », « **Bibliothèque** » et « **Archives** ». Aucun poste n'est ouvert dans la spécialité « **Documentation** ».

		Postes	Admis à concourir	Présents	Admissibles	Admis
Musée	Externe	8	138	89	19	8
	Interne	4	29	21	9	4
	3e voie	3	8	5	2	2
	Sous-total	15	175	115	30	14
Bibliothèque	Externe	12	106	62	23	13
	Interne	5	48	29	11	5
	3e voie	3	3	3	2	2
	Sous-total	20	157	94	36	20
Archives	Externe	4	35	21	9	5
	Interne	2	7	3	2	2
	3e voie	1	3	2	0	
	Sous-total	7	45	26	11	7
TOTAUX		42	377	235	77	41
<i>Rappel 2023</i>		<i>25</i>	<i>425</i>	<i>245</i>	<i>66</i>	<i>24</i>

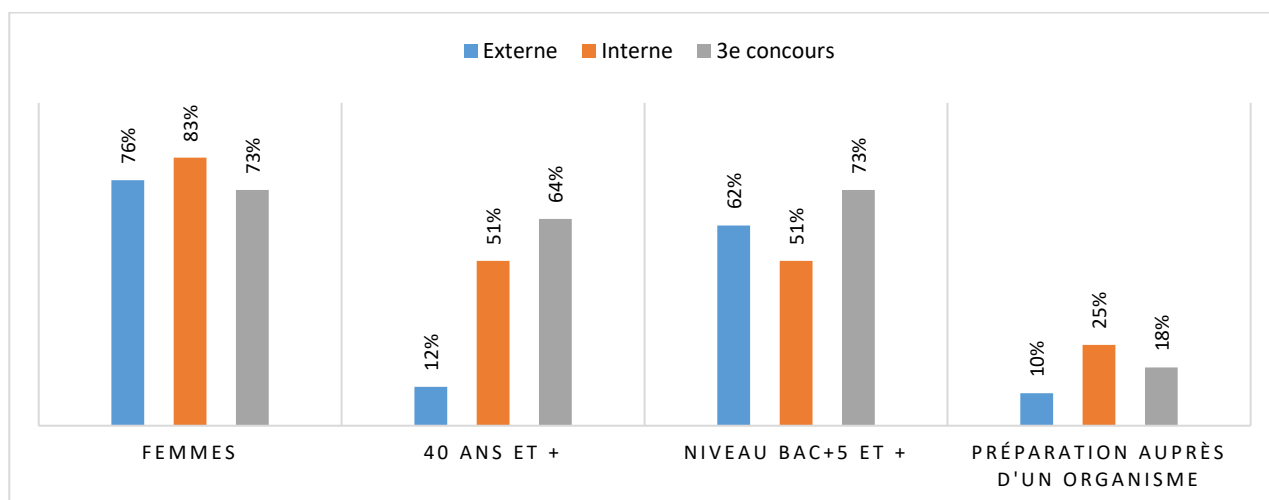
- Le **nombre de postes**, qui s'établit à 42 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en hausse par rapport à la session 2023 ouverte pour 25 postes. Le nombre de postes est établi à partir d'un recensement des besoins des collectivités territoriales, du nombre de lauréats encore inscrits sur la liste d'aptitude et du nombre de recrutements sur le grade au cours de l'année précédant le concours.

- Le **nombre d'admis à concourir** est en baisse par rapport à 2023. On compte 48 admis à concourir de moins.

- Le **taux de présence aux épreuves écrites** est en revanche en hausse, avec des différences selon la spécialité : 58% dans la spécialité **Archives**, 60% dans la spécialité **Bibliothèque** et 65% dans la spécialité **Musée**.

- En raison principalement de l'augmentation du nombre de postes, la **sélectivité** du concours diminue par rapport à la session précédente. La spécialité **Musée** compte 7,7 candidats présents par poste (14,2 en 2023), la spécialité **Bibliothèque** 4,7 (9,4 en 2023) et la spécialité **Archives** 3,7 (5,4 en 2023).

Le profil des candidats présents aux épreuves écrites



- **Le taux de féminisation** du concours est stable par rapport à la session précédente, les femmes représentant 76% des candidats au concours externe, 83% au concours interne et 73% au troisième concours.

- **Les moins de 30 ans** sont largement majoritaires au concours externe (65% des candidats). Les 40 ans et plus représentent 51% des candidats au concours interne et 64% des candidats au troisième concours.

- Les candidats détenant un **diplôme bac+5 au moins** sont majoritaires dans les trois voies : 62% au concours externe, 51% au concours interne et 73% au troisième concours.

- La proportion de candidats déclarant avoir suivi une **préparation auprès d'un organisme** n'est que de 10% au concours externe, 25% au concours interne et 18% au troisième concours.

4. Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites se déroulent à l'espace Double Mixte de Villeurbanne (69).

Elles font l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

Cinq binômes de correcteurs sont sollicités pour les corrections de la session 2025.

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets des épreuves écrites sont en ligne sur le site des centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes : [Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe | Site cdg AURA](#)

L'épreuve de note dans la spécialité (durée 3h, coefficient 3)

L'épreuve de note dans la spécialité est commune aux trois voies de concours. Elle constitue l'unique épreuve du concours externe et l'une des deux épreuves du concours interne et du troisième concours.

Thématiques des sujets

Spécialité	Thème
Musée	La rénovation d'un musée
Bibliothèque	La mutualisation d'une bibliothèque avec d'autres services socio-culturels
Archives	Les liens entre archives et démocratie

Retours et conseils des correcteurs

Les correcteurs s'accordent sur la pertinence des sujets de la session, en phase avec les questionnements d'actualité et sans difficulté particulière. Les dossiers étaient bien construits et permettaient d'apporter des éclairages intéressants aux différentes thématiques.

Bien qu'hétérogène, le niveau des copies demeure globalement moyen et peu d'entre elles se distinguent réellement. Les sujets sont généralement compris et la méthode de la note est globalement assimilée sur la forme, mais l'analyse reste souvent trop scolaire, imprécise et manque de mise en perspective. De nombreux candidats ont également éprouvé des difficultés à formuler une problématique.

Les correcteurs insistent sur l'importance, pour les candidats, de s'imprégner attentivement de la note de cadrage afin de comprendre précisément les attentes de l'épreuve. Ils recommandent également de soigner la présentation de la copie en l'aérant et en construisant un plan clair et structuré, composé de parties et de sous-parties nettement identifiables et correctement intitulées.

Cette épreuve, réalisée dans un temps contraint, exige une réelle capacité de prise de recul, d'appropriation rapide du sujet et d'élaboration d'une problématique pertinente. Les correcteurs encouragent ainsi les candidats à s'entraîner à partir d'Annales, tant pour améliorer la gestion du temps que pour s'exercer à la construction de plans détaillés, en veillant à ce que l'ensemble des notions attendues soit bien traité et que chaque document soit exploité à sa juste valeur, dans une posture d'analyse et d'aide à la décision.

Ils rappellent enfin la nécessité de réserver un temps dédié à la relecture et d'être particulièrement vigilant quant à la syntaxe et à l'orthographe.

Notation de l'épreuve au concours externe

	Musée	Bibliothèque	Archives	Total
Nb postes	8	12	4	24
≥ 14	2	5	2	9
≥ 12 < 14	17	10	2	29
≥ 10 < 12	29	8	5	42
≥ 8 < 10	27	10	8	45
≥ 5 < 8	12	17	3	32
< 5	2	11	1	14
Total copies	89	61	21	171
% < 5 (éliminatoire)	2,25%	18,03%	4,76%	8,19%
% ≥ 10	53,93%	37,70%	42,86%	46,78%
Note la + élevée	15,00	15,50	14,25	15,50
Note la + basse (sauf 0)	0,50	0,75	4,25	0,50
Note moyenne	9,99	8,67	9,67	9,48
<i>Rappel 2023 (note moyenne)</i>	10,48	8,68	9,24	9,69

Notation de l'épreuve au concours interne

	Musée	Bibliothèque	Archives	Total
Nb postes	4	5	2	11
≥ 14	1	3	0	4
≥ 12 < 14	4	6	1	11
≥ 10 < 12	6	10	1	17
≥ 8 < 10	3	7	0	10
≥ 5 < 8	5	3	1	9
< 5	2	0	0	2
Total copies	21	29	3	53
% < 5 (éliminatoire)	9,52%	0,00%	0,00%	3,77%
% ≥ 10	52,38%	65,52%	66,67%	60,38%
Note la + élevée	15,5	14,75	13,25	15,5
Note la + basse (sauf 0)	3,5	5,25	6	3,5
Note moyenne	9,40	10,59	9,75	10,07
<i>Rappel 2023 (note moyenne)</i>	10,11	10,56	9,29	10,19

Notation de l'épreuve au troisième concours

	Musée	Bibliothèque	Archives	Total
Nb postes	3	3	1	7
≥ 14	0	0	0	0
≥ 12 < 14	0	1	0	1
≥ 10 < 12	2	1	0	3
≥ 8 < 10	1	1	1	3
≥ 5 < 8	2	0	1	3
< 5	0	0	0	0
Total copies	5	3	2	10
% < 5 (éliminatoire)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
% ≥ 10	40,00%	66,67%	0,00%	40,00%
Note la + élevée	11,5	12,5	8,25	12,5
Note la + basse (sauf 0)	7,25	8	7,00	7
Note moyenne	8,95	10,33	7,63	9,10
<i>Rappel 2023 (note moyenne)</i>	11,32	10,44	-	11,00

L'épreuve met en évidence des écarts plus ou moins marqués selon les voies et les spécialités. Le concours externe, qui reste le plus concurrentiel, présente un niveau d'ensemble légèrement inférieur à 10 sur 20. Les candidats de la spécialité **Musée** y obtiennent des résultats plutôt satisfaisants, avec une proportion significative de notes au-dessus de 10 et peu de notes éliminatoires. À l'inverse, la spécialité **Bibliothèque** à

l'externe se distingue par des résultats plus faibles que dans les autres voies. Le concours interne affiche un bon niveau global, avec une majorité de notes égales ou supérieures à 10 sur 20 et une stabilité par rapport à 2023. Enfin, le troisième concours, malgré une concurrence limitée, présente des résultats plus hétérogènes, sans notes très élevées.

L'épreuve de 3 à 5 questions dans la spécialité, concours interne et du troisième concours (durée 3h, coefficient 2)

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances dans la spécialité.

Thématiques des sujets

	Musée	Bibliothèque	Archives
Question 1 (8 points)	L'inaliénabilité des collections	En quoi les médiathèques contribuent-elles à l'éducation artistique et culturelle en France ?	L'archivage numérique et ses principes
Question 2 (4 points)	Les enfants de 0 à 3 ans ont-ils leur place dans les musées ?	Bibliothèques et prisons	Les archivistes itinérants : principes et enjeux professionnels
Question 3 (4 points)	Les étapes d'un prêt d'œuvres entre musées	Quels financements pour les bibliothèques territoriales ?	Le prêt de documents par les services d'archives
Question 4 (4 points)	Le texte dans l'espace d'exposition	Ouvrir des bibliothèques sans bibliothécaire : avantages et limites	La conservation préventive en archives

Retours et conseils des correcteurs

Les correcteurs ont apprécié la variété des questions, qui reflétait la diversité de l'actualité dans les différentes spécialités. Les questions mobilisaient à la fois une culture métier générale, de la réflexion et une approche opérationnelle.

Le niveau des copies est globalement moyen. Les réponses manquent souvent de structuration et le style reste parfois fragile, tant du point de vue de la syntaxe que de l'orthographe. Les écarts entre les candidats sont marqués : certains témoignent d'une bonne maîtrise des notions attendues, tandis que d'autres révèlent des lacunes importantes, y compris sur des connaissances de base pour un concours de catégorie B+. Si les questions les plus techniques sont dans l'ensemble correctement traitées, celles appelant une mise en perspective donnent plus fréquemment lieu à des réponses trop scolaires ou imprécises.

Les correcteurs insistent sur l'importance de structurer les réponses : dans le développement, il est recommandé de suivre un plan, même succinct, notamment pour la question notée sur 8 points. La préparation du concours suppose par ailleurs une bonne connaissance du métier dans toutes ses dimensions, sans se limiter aux seuls aspects réglementaires, et une capacité à réfléchir aux enjeux professionnels. Enfin, une méthode de travail plus solide et un réel approfondissement des connaissances sont nécessaires, notamment pour les candidats les plus en difficulté, à qui il est recommandé de se faire accompagner dans leur préparation.

Notation de l'épreuve au concours interne

	Musée	Bibliothèque	Archives	Total
Nb postes	4	5	2	11
Nb présents pour 1 poste	5,3	5,8	1,5	4,8
≥ 14	5	1	1	7
≥ 12 < 14	3	3	1	7
≥ 10 < 12	7	9	0	16
≥ 8 < 10	5	10	0	15
≥ 5 < 8	1	6	1	8
< 5	0	0	0	0
Total copies	21	29	3	53
% < 5 (éliminatoire)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
% ≥ 10	71,43%	44,83%	66,67%	56,60%
Note la + élevée	17,50	15,75	15,00	17,50
Note la + basse (sauf 0)	6,00	6,00	7,50	6,00
Note moyenne	11,73	9,67	12,00	10,62
<i>Rappel 2023 (note moyenne)</i>	10,14	9,19	11,23	9,86

Notation de l'épreuve au troisième concours

	Musée	Bibliothèque	Archives	Total
Nb postes	3	3	1	7
Nb présents pour 1 poste	1,7	1	2	1,4
≥ 14	1	1	0	2
≥ 12 < 14	1	0	0	1
≥ 10 < 12	0	0	1	1
≥ 8 < 10	2	1	0	3
≥ 5 < 8	1	1	1	3
< 5	0	0	1	1
Total copies	5	3	3	11
% < 5 (éliminatoire)	0,00%	0,00%	33,33%	9,09%
% ≥ 10	40,00%	33,33%	33,33%	36,36%
Note la + élevée	15	14,25	10,25	15
Note la + basse (sauf 0)	7	7	2,25	2,25
Note moyenne	10,60	10,25	6,00	9,25
<i>Rappel 2023 (note moyenne)</i>	9,89	10,13	-	9,98

Les résultats varient selon la voie et la spécialité. Au concours interne, aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire et plus de la moitié a obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20, avec des moyennes plus élevées dans la spécialité **Archives** (12,00) et la spécialité **Musée** (11,73), tandis que la moyenne de la spécialité **Bibliothèque** est plus basse (9,67). Au troisième concours, la proportion de candidats ayant obtenu 10,00 ou plus est plus faible (36 %). La note moyenne de la spécialité **Archives** est faible (6,00) alors que dans les spécialités **Musée** et **Bibliothèque**, la note moyenne est au-dessus de 10 sur 20 (respectivement 10,60 et 10,25).

Les délibérations du jury d'admissibilité

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs et constate qu'aucune copie ne contrevient aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat.

Après avoir pris connaissance des principales données de la session, le jury examine les propositions de notes formulées par les correcteurs des épreuves écrites. Il arrête ensuite définitivement les notes et, après délibération, fixe les seuils d'admissibilité par voie et par spécialité. Il établit ensuite la liste des candidats déclarés admissibles.

Voie	Spécialités	Seuil d'admissibilité sur 20	Nombre de candidats admissibles
Externe	Musée	12,00	19
	Bibliothèque	11,00	23
	Archives	11,00	9
Interne	Musée	11,70	9
	Bibliothèque	11,10	11
	Archives	11,00	2
Troisième concours	Musée	11,10	2
	Bibliothèque	10,10	2
	Archives	10,00	0

Toutes voies confondues, le jury retient 77 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 42 postes, soit une proportion d'environ 1,8 candidat pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 29,7% des candidats présents au concours externe, 41,5% au concours interne et 40% au troisième concours passent le cap de l'admissibilité.

5. Les épreuves d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat.

Les candidats avaient également la possibilité de s'inscrire à l'une des deux épreuves facultatives : une épreuve écrite de langue ou une épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias.

L'épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien, de coefficient 3, a un poids relatif plus important pour les candidats du concours externe qui n'ont qu'une épreuve écrite. Dans les trois voies, la durée de l'épreuve est de 20 minutes.

Dans les trois voies, l'entretien débute par une présentation de 5 minutes au plus par le candidat de son parcours de formation et/ou de son expérience professionnelle et des compétences acquises à cette occasion.

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'un assistant de conservation principal de 2^e classe : les connaissances professionnelles dans la spécialité, l'aptitude à l'encadrement et à la coordination de projet, la connaissance de l'environnement territorial, la motivation professionnelle, l'aptitude à communiquer, les facultés d'analyse et de réflexion, l'ouverture d'esprit, la curiosité intellectuelle, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à ce cadre d'emplois et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Retours et conseils du jury

Les observations du jury font ressortir des écarts marqués entre les spécialités.

Dans la spécialité **Musée**, le niveau est jugé globalement faible, avec quelques notes éliminatoires, traduisant une connaissance insuffisante des missions et du fonctionnement des musées. Le jury relève un manque d'analyse critique et de curiosité intellectuelle, ainsi qu'une préparation souvent centrée sur la médiation au détriment des enjeux liés à la gestion des collections et aux aspects techniques. Les candidats peinent à élargir leur regard aux différents métiers et au fonctionnement général des établissements, en particulier dans les grandes structures.

Dans la spécialité **Bibliothèque**, les candidats sont globalement bien préparés et les exposés sont pertinents. Les profils externes disposant de moins d'expérience se sont souvent bien préparés, avec un projet professionnel souvent cohérent, même s'ils restent plus fragiles sur certains aspects techniques. Le jury relève parfois un manque d'analyse plus approfondie.

Dans la spécialité **Archives**, le niveau des candidats est en progression et se situe globalement de moyen à bon ; les exposés sont correctement construits et la méthodologie de l'exercice est maîtrisée. Les candidats ont fait l'effort d'élargir leurs connaissances au-delà de leurs propres missions professionnelles. La posture attendue d'un cadre n'est toutefois pas toujours suffisamment affirmée.

Toutes spécialités confondues, le jury constate des lacunes dans la connaissance de l'environnement territorial et parfois un manque de sens du service public. Il recommande aux candidats de mieux se préparer sur ces aspects et de prendre la mesure de l'environnement territorial et administratif des institutions culturelles. Les réponses aux questions généralistes sont inégales et les positions souvent peu affirmées. Le jury encourage les candidats à étayer davantage leurs propos par des exemples concrets, à sortir de leur champ habituel, à faire preuve de curiosité pour l'ensemble des métiers de leur spécialité et à faire preuve d'esprit critique.

Notation de l'épreuve d'entretien par spécialité

Musée

	Externe	Interne	3 ^e concours	Total
Nb postes	8	4	3	15
Nb présents pour 1 poste	2,25	2,25	0,6	1,9
≥ 14	1	2	1	4
≥ 12 < 14	3	0	0	3
≥ 10 < 12	5	1	0	6
≥ 8 < 10	4	3	1	8
≥ 5 < 8	3	3	0	6
< 5	2	0	0	2
Total	18	9	2	29
% < 5 (éliminatoire)	11%	0%	0%	7%
% ≥ 10	50%	33%	50%	45%
Note la + élevée	15,00	15,00	14,00	15,00
Note la + basse (sauf 0)	3,00	5,00	9,00	3,00
Note moyenne	9,25	9,22	11,50	9,40
<i>Rappel 2023 (note moyenne)</i>	13,00	14,93	11,33	13,35

Bibliothèque

	Externe	Interne	3 ^e concours	Total
Nb postes	12	5	3	20
Nb présents pour 1 poste	1,75	2,2	0,6	1,7
≥ 14	12	9	2	23
≥ 12 < 14	6	2	0	8
≥ 10 < 12	2	0	0	2
≥ 8 < 10	0	0	0	0
≥ 5 < 8	1	0	0	1
< 5	0	0	0	0
Total	21	11	2	34
% < 5 (éliminatoire)	0%	0%	0%	0%
% ≥ 10	95%	100%	100%	97%
Note la + élevée	18,00	17,00	18,00	18,00
Note la + basse (sauf 0)	6,00	13,00	16,50	6,00
Note moyenne	14,05	15,77	17,25	14,79
<i>Rappel 2023 (note moyenne)</i>	13,21	13,83	11,50	13,30

Archives

	Externe	Interne	3 ^e concours	Total
Nb postes	4	2	1	7
Nb présents pour 1 poste	2,25	1	0	1,6
≥ 14	4	1	-	5
≥ 12 < 14	0	1	-	1
≥ 10 < 12	3	0	-	3
≥ 8 < 10	1	0	-	1
≥ 5 < 8	1	0	-	1
< 5	0	0	-	0
Total	9	2	-	11
% < 5 (éliminatoire)	0%	0%	-	0%
% ≥ 10	78%	100%	-	82%
Note la + élevée	16,00	16,00	-	16,00
Note la + basse (sauf 0)	6,00	12,50	-	6,00
Note moyenne	11,94	14,25	-	12,36
<i>Rappel 2023 (note moyenne)</i>	9,94	8,86	-	9,46

Les candidats de la spécialité **Bibliothèque** se distinguent par des moyennes générales élevées dans les trois voies (14,05 en externe, 15,77 en interne et 17,25 au troisième concours), avec 97 % de notes supérieures ou égales à 10 sur 20. La spécialité **Archives** affiche également des résultats satisfaisants, en nette progression par rapport à la session 2023. Sur les douze candidats présents à l'oral, seuls deux ont obtenu une note inférieure à 10 sur 20. À l'inverse, les résultats de la spécialité **Musée** sont nettement inférieurs, ce qui contraste avec les résultats des épreuves écrites. Seuls 45 % des candidats atteignent la moyenne, avec des moyennes qui se situent autour de 9,00 sur 20 en externe et en interne.

Les épreuves facultatives

Les épreuves facultatives ont été réintroduites cette session après deux sessions d'interruption due à la suspension de certaines épreuves pendant la crise sanitaire (décret n° 2020-1134 du 15 septembre 2020 portant adaptation d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale). Elles n'avaient pas été organisées depuis la session 2019.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire, au choix, à l'une des deux épreuves facultatives :

Soit une épreuve écrite de langue (durée 2h ; coefficient 1)

Cette épreuve consiste en une traduction en français :

- soit sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, grec, néerlandais, russe ou arabe moderne ;
- soit avec dictionnaire d'un texte l'une des langues anciennes suivantes : latin ou grec.

Les textes proposés cette session sont les suivants :

Langue	Texte
Allemand, anglais, espagnol, italien	Extraits de la préface rédigée par l'UNESCO du manuel « Patrimoine en péril - Évacuation d'urgence des collections du patrimoine » <i>Manuel original publié en anglais en 2016 par l'UNESCO et l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels)</i> <i>Version française publiée en 2018</i> <i>Version espagnole publiée en 2020</i> <i>Versions allemande et italienne publiées en 2021</i>
Latin	Cicéron <i>De finibus bonorum et malorum</i> (Des Termes extrêmes des biens et des maux) V, 18, 48.

Les correcteurs relèvent des résultats satisfaisants, voire d'un bon niveau d'ensemble. Le sens des textes a été globalement bien compris et la maîtrise de la langue française (orthographe et syntaxe) est jugée très correcte, parfois même agréablement surprenante. Cependant, certains candidats cèdent encore trop souvent à la traduction littérale, notamment depuis l'espagnol ou l'italien, ce qui peut entraîner des maladroites ou des contresens.

Soit une épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias (durée : 20 mn ; préparation : 20 mn ; coefficient 1)

Les candidats tirent au sort un sujet comprenant plusieurs questions et/ou mises en situation en lien avec l'informatique et les multimédias, notamment autour de problématiques susceptibles d'être rencontrées par un assistant de conservation dans l'exercice de ses fonctions. Ils disposent d'un temps de préparation de 20 minutes, suivi d'un entretien de 20 minutes devant les examinateurs.

Cette épreuve se réfère à l'ancien programme de l'épreuve de traitement automatisé de l'information du concours de bibliothécaire qui se décline en 3 axes :

- aspects techniques / notions générales ;
- l'informatique et les nouvelles technologies de la communication appliquées à la spécialité choisie ;
- le droit du traitement et de la communication de l'informatique.

Les sujets proposés étaient adaptés aux pratiques et aux évolutions numériques que rencontrent les professionnels des archives, des bibliothèques ou des musées. Les deux examinatrices ont été globalement convaincues des prestations des candidats.

Notation des épreuves facultatives

	Nb inscrits	Nb présents	Note la + basse	Note la + élevée	% note > 10	Moyenne générale
Langues						
Allemand	1	1	13,00	13,00	100%	13,00
Anglais	29	26	11,25	20,00	100%	16,57
Espagnol	6	6	10,50	17,00	100%	14,41
Italien	2	2	13,00	16,00	100%	14,50
Latin	3	3	4,50	17,50	67%	10,83
Total	41	38	4,50	20,00	98%	15,57
Informatique						
	4	4	12,00	15,00	100%	13,75

Le taux de présence parmi les candidats ayant fait le choix de s'inscrire à ces épreuves facultatives s'élève à 93 %. Concernant l'épreuve écrite de langue, 70 % des candidats inscrits ont opté pour l'anglais.

À l'exception d'un candidat inscrit en latin, tous les candidats présents à ces épreuves ont bénéficié de points venant s'ajouter au total des points obtenus aux épreuves obligatoires (note strictement supérieure à 10 sur 20).

Les délibérations du jury d'admission

Suite aux épreuves d'admission, le jury s'est réuni pour la délibération finale.

Ainsi, dans la spécialité **Musée**, 14 candidats sont déclarés admis :

- le seuil d'admission est fixé à **12,13/20** pour le concours **externe (8 postes)**
- le seuil d'admission est fixé à **11,50/20** pour le concours **interne (4 poste)**
- le seuil d'admission est fixé à **11,13/20** pour le **troisième concours (2 postes)**

Dans la spécialité **Bibliothèque**, 20 candidats sont déclarés admis :

- le seuil d'admission est fixé à **13,50/20** pour le concours **externe (13 postes)**
- le seuil d'admission est fixé à **13,91/20** pour le concours **interne (5 postes)**
- le seuil d'admission est fixé à **13,06/20** pour le **troisième concours (2 poste)**

Dans la spécialité **Archives**, 7 candidats sont déclarés admis :

- le seuil d'admission est fixé à **13,13/20** pour le concours **externe (5 postes)**
- le seuil d'admission est fixé à **13,13/20** pour le concours **interne (2 postes)**

Conclusion

Le jury félicite tous les lauréats et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts, en approfondissant davantage leur culture territoriale, en tirant partie des sujets d'annales et des informations transmises dans les rapports des présidents de jurys.

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury tient à souligner que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis tous les moyens en œuvre pour réaliser les différentes étapes de ce concours avec bienveillance et professionnalisme.

La Présidente du jury tient également à remercier vivement les correcteurs, les examinateurs spécialisés et les membres du jury de leur investissement et de leur disponibilité, permettant le bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 29 janvier 2026

La Présidente du jury

Marie-Laure GARNIER

Adjointe au Maire chargée de la culture de la ville de
Bourgoin-Jallieu (38)

